

7 juin 1953 : quatrième votation

Moins d'une semaine après la consultation des Genevoises, quatre motions sont déposées devant le Grand Conseil. Elles émanent de plusieurs partis – Parti du Travail, Parti national démocrate, Parti indépendant chrétien social et Parti socialiste – qui réclament une modification constitutionnelle donnant le droit de vote et d'éligibilité aux femmes.

Le 7 mars, le Grand Conseil accepte la proposition d'ajout des mots « sans distinction de sexe » à l'article 21 ainsi que l'alinéa stipulant que les femmes devenues Suissesses par mariage devront attendre cinq années pour obtenir les droits civiques. La votation se déroulera les 6 et 7 juin 1953.

La campagne commence dès le mois de mai. Plusieurs partis affichent leur soutien à la cause suffragiste, évoquant le besoin de réparer une injustice vis-à-vis des femmes. L'opposition portée par des groupements indépendants s'organise plus lentement. De nouveau, Noël Fontanet présente les femmes comme des êtres facilement influençables qui doivent être protégés des manœuvres politiques et des pressions que leur feraient subir les différents partis si elles obtenaient le droit de vote [👁 PAGE 36]. Pour d'autres, les femmes sont, de par leur nature, complémentaires mais pas similaires aux hommes et leur donner des droits politiques leur ferait perdre leur « identité féminine » [👁 PAGE 37]. Partisan-e-s et opposant-e-s s'affrontent dans les colonnes des quotidiens et s'accusent mutuellement de faire acte de propagande et de démagogie, mais les anti-suffragistes semblent mener un combat perdu d'avance.

Pourtant, le 7 juin 1953, les hommes refusent d'accorder aux femmes le droit de vote. Si l'Association genevoise pour le suffrage féminin (AGSF) accepte la défaite avec beaucoup de dignité et réaffirme sa volonté de continuer le combat, nombreuses et nombreux sont celles et ceux qui, à Genève comme en Suisse, ne comprennent pas ces résultats et considèrent ce vote comme la manifestation d'un état d'esprit passéiste et paternaliste.

Le 7 juin 1953, par 57,2% (17967 non) contre 42,8% (13419 oui), avec 52% de participation, les hommes refusent d'accorder aux femmes le droit de vote.

